

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 mai 2024, le député des Îles-de-la-Madeleine inscrivait au feuilleton une question demandant si le gouvernement reconnaît l'apport potentiel des chiropraticiens dans le réseau de la santé du Québec et s'il a l'intention d'inclure les chiropraticiens dans ses services de référencement publics, tels que le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) ainsi que la ligne Info-Santé 811.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a récemment répondu à une demande de l'Association des chiropraticiens du Québec (ACQ) à ce sujet. Nous sommes effectivement d'avis que le recours aux différents champs d'expertise de professionnels est nécessaire pour désengorger le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et pour répondre en temps opportun aux besoins des usagers.

Ainsi, dans une correspondance datée du 27 mai 2024, nous avons invité le président de l'ACQ à contacter l'équipe responsable de la mise à jour du répertoire des ressources en santé et services sociaux (RRSS) afin de définir une stratégie pour faciliter l'ajout des cliniques offrant des services de chiropractie.

Le RRSS est l'outil ministériel au sein duquel les ressources offrant des services de santé ou des services sociaux sont documentées. Ce répertoire est consulté par le personnel d'Info-Santé et du RSSS pour trouver les ressources offrant le service préalablement identifié pour répondre aux besoins de l'utilisateur après que son besoin a été évalué. Le répertoire alimente également les pages du site Québec.ca (<https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/>) permettant aux citoyens de trouver une ressource.

... 2

En ce qui concerne le GAP numérique, il est conçu pour orienter les usagers vers des services accessibles partout au Québec, gratuits ou assurés et pour lesquels aucune évaluation supplémentaire n'est requise pour confirmer qu'ils répondront au besoin de l'utilisateur. Les conditions musculosquelettiques nécessitant habituellement une évaluation sommaire pour déterminer le type et le niveau de service adapté, les demandes de consultation pour ce type de besoins sont d'abord orientées vers les professionnels du GAP. L'ajout des cliniques offrant des services de chiropractie au RSSS favorisera cependant leur intégration à l'offre de services locale vers laquelle les GAP pourront référer.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-01630-002